

## LA PÉNITENCE

### Quelques considérations pour le carême

Nous ne croyons pas exagérer en disant que beaucoup de chrétiens de nos jours en prennent à leur aise avec les salutaires pratiques de pénitence. Et pourtant, l'esprit du vrai christianisme n'est-il pas un esprit de mortification, même corporelle ?

Comme le rappelait naguère un célèbre évêque, justement effrayé du matérialisme de nos mœurs : " Dès qu'il a l'âge de raison et possède les premières notions de la foi, le chrétien doit être un pénitent. Que s'il a conservé l'innocence baptismale, il n'en doit pas moins être un pénitent. En toutes les conditions, dans toutes les hypothèses, le chrétien doit vivre et mourir en pénitent. Or, j'affirme que cette idée qui devrait être maîtresse de notre vie n'est plus parmi nous qu'une étrangère. L'esprit de pénitence n'a pas laissé de vestiges dans nos âmes, pas même quelques-unes de ces impressions qui permettraient de le reconstituer. "

Aveu douloureux mais dont la justesse est confirmée par notre expérience de tous les jours !

Combien, parmi les chrétiens pratiquants, se reconnaissent comme pécheurs et recherchent des moyens efficaces d'expiation ? Combien consentent à s'imposer des mortifications corporelles ? Il nous semble que le nombre en est peut-être trop restreint. C'est, trop généralement, une horreur de la pénitence ! Pour tranquilliser les protestations de sa conscience, on s'abrite derrière les remparts de la dispense, de cette dispense qui finit par devenir la règle générale. L'évêque, que je citais tout à l'heure, avait raison d'écrire : " Lorsqu'on fera l'histoire du droit canonique, notre époque pourra s'appeler le siècle de la dispense. "

—Vous généralisez trop, me dira-t-on. Mais regardez et convainquez-vous. Regardez ceux qui sont censés se mortifier et comptez les véritables pénitents.

Prenons comme exemple, si vous le voulez, cette mortification qui s'appelle le jeûne. Le jeûne implique l'idée de souffrance, puisque c'est une privation. Il consiste à prendre deux onces de nourriture le matin, et, en prenant ce peu de nourriture, à s'imposer une privation. Or, voyez cette personne : Elle jeûne en prenant un peu de café et de pain. Mais le seul café noir n'est pas très agréable au palais : elle y ajoute un peu de lait. Le pain sec ne flatte pas le goût : pourquoi ne pas y mettre du beurre, oh ! mais, si peu, un soupçon !

Elle a jeûné. Je l'admets pour ce pays. Mais s'est-elle vraiment privée ? A-t-elle fait pénitence ? S'est-elle refusé une satisfaction ? A sa conscience de répondre. Puis, avez-vous remarqué le besoin qu'ont certaines personnes d'aller crier sur les toits qu'elles jeûnent, qu'elles font pénitence, et qu'elles souffrent ? Il serait bon de leur rappeler cette parole de Notre-Seigneur : (Matth. VI, 17) : " Pour toi, lorsque tu jeûnes, parfume ta tête et rafraîchis ton visage à grande eau, afin que ton jeûne ne soit pas aperçu des hommes, mais seulement de ton Père, qui est présent dans le secret, et que ton Père, Celui qui voit dans le secret, te le rende un jour dans la lumière. "

—Voici venir le carême. Entrons dans le véritable esprit chrétien, qui est esprit de pénitence ; mortifions-nous. Surtout soyons charitables. Combien de personnes soi-disant pieuses, qui ne comptent pour rien leurs désagréables saillies de caractère, leurs médisances, leurs calomnies. Prenons pour devise cette parole empruntée à une prière liturgique : cor semper pœnitens. Seigneur accordez au peuple fidèle un cœur qui soit toujours un cœur pénitent.

FR. M. A. KNAPP,  
des Fr. Prêch.